



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 26748

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la décision d'abandon du projet autoroutier Pau Oloron. Alors que le projet d'autoroute A 65 entre Pau et Langon a été approuvé, la question se pose aujourd'hui de la liaison entre le chef lieu du département et la capitale du haut-Béarn. L'enterrement du projet d'autoroute Pau Oloron qui a été ressenti par les habitants ainsi que les élus comme un événement grave, pourrait être lourd de conséquences pour la région. En effet, la RN 134 telle qu'elle existe aujourd'hui ne peut faire face à l'abondance du trafic routier. Tout d'abord, cet itinéraire inadapté et terriblement accidentogène a besoin d'être sécurisé, ensuite se pose la question du développement économique du territoire. La situation créée par le passage des camions, de provenances diverses et transportant souvent des matières dangereuses, devient chaque jour plus délicate. A cela s'ajoute le non respect des limitations de vitesse par quelques conducteurs. Par ailleurs, les entreprises implantées dans le bassin oloronais vont se retrouver petit à petit confrontées à des difficultés d'accès ou encore d'approvisionnement liées à leur isolement géographique. Aussi, il lui demande s'il prévoit d'apporter des améliorations en étudiant des solutions alternatives afin que la sécurité et le développement du bassin oloronais soient respectés.

Texte de la réponse

La décision du 4 juin 2008, relative à l'abandon du projet A650, a été accompagnée d'un engagement relatif à la sécurisation de la RN 134 jusqu'au tunnel du Somport, comprenant notamment des dispositifs de régulation du trafic des poids lourds dans la vallée d'Aspe, en coopération avec l'Espagne. Dans cet esprit, un certain nombre d'études destinées à hiérarchiser les opérations d'aménagement seront menées. Les objectifs que l'État s'assigne comprennent l'amélioration de la sécurité routière, mais aussi la réponse aux besoins des territoires traversés, et en particulier du bassin oloronais. Cette réponse pourra se traduire, au terme des nouvelles études, par des aménagements de la RN 134 moins importants que ceux nécessaires à la construction d'une autoroute, permettant ainsi de mieux préserver les sites naturels. Les conclusions du Grenelle de l'environnement conduisent à une redéfinition des modalités de la programmation des infrastructures de transport. La politique routière doit répondre aux besoins de l'économie et des personnes, mais elle doit aussi se conformer aux objectifs assignés à la politique environnementale, lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité et réduire les pollutions.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26748

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5544

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 7999